



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024

La séance est ouverte à 20h50 sous la présidence de Frédéric BALARD, Maire.

Étaient présents : Frédéric BALARD, Marie JEANJEAN, Brigitte BEZAMAT, Stéphanie COSTES, Jérémie GAYRAUD, Ségolène MALAVAL, Bastien TREMOLIERES-SERMET, Dominique VILLANO.

Étaient excusés : Franck VIEILLEDENT, Marc POUDEROUS, Xavier GAUBERT.

Assistaient aussi : Mathilde HEURTEVENT, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de
séance : Ségolène MALAVAL.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT - ADOUR GARONNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle réglementation des redevances de l'agence de l'eau Adour Garonne à compter de 2025.

En effet, la redevance modernisation à hauteur de 0,25 €/m³ deviendra la redevance pour performance des systèmes d'assainissement à hauteur de 0,103 €/m³.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve cette décision.

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs décisions modificatives relatives au budget Assainissement, au budget Lotissement « Le Théron » et au budget principal, nécessaires pour certaines écritures comptables à passer avant le 31 décembre 2024.

Après avoir ouï l'exposé du maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les différentes décisions modificatives.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Monsieur Frédéric BALARD, Maire, présente au Conseil Municipal le courrier en date du 14 novembre 2024 de Madame Monique COULON, habitante de Théronnels, par lequel elle demande la fermeture d'une partie d'un chemin rural inutilisé depuis de nombreuses années et encombré par la végétation. Le Conseil Municipal ne prend pas de décision ce jour, la demande de Madame COULON sera réétudiée lors de la prochaine séance du conseil.*
- *Monsieur Frédéric BALARD, Maire, présente également au Conseil Municipal le rapport de l'Aveyronnaise des Eaux qui, suite à la signature de la convention de prestation de service, a effectué fin novembre le contrôle technique des poteaux incendies de la commune.*
- *Monsieur Frédéric BALARD, Maire, signale au Conseil Municipal que la convention avec le groupe La Poste arrivant à échéance le 31 décembre 2024 pour le maintien de l'activité de l'Agence Postale Communale, a été renouvelée pour 6 années supplémentaires.*
- *Enfin, Monsieur Frédéric BALARD, Maire, informe le Conseil Municipal de la mise en ligne de l'appel d'offres relatif à la réhabilitation de l'ancien presbytère d'Estalane depuis le 16 décembre 2024. Les entreprises peuvent déposer leurs offres jusqu'au 20 janvier 2025.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.